

Axe 9 :

Organiser un aménagement équilibré entre territoires urbains et ruraux et des services adaptés aux besoins des habitants

Analyses & enjeux

L'aménagement et les services en quelques données :

- Des démarches de planification inégalement réparties à l'échelle du territoire : la Basse-Navarre et la Soule n'étant pas couvertes à ce jour par des outils type SCOT.
- Un cadre réglementaire qui oblige les collectivités territoriales à investir ce domaine : loi Grenelle II, loi ALUR,...
- Une culture de l'urbanisme et de l'aménagement moins présente chez les élus des territoires ruraux
- Un désengagement de l'Etat dans l'exercice du droit des sols qui va amener les collectivités à faire face à de nouveaux défis en matière d'urbanisme.
- L'absence d'une ingénierie coordonnée et mutualisée à l'échelle du territoire qui pénalise notamment les territoires ruraux.
- Un dispositif de services publics et au public convenable mais qui reste à conforter.
- Des maisons de services publics qui méritent d'être repensées pour s'adapter aux besoins actuels et à venir des usagers.
- Une couverture partielle du territoire en très haut débit (déficit en zone rurale) qui ne permet pas de développer les téléservices et la télémédecine.

La problématique de l'aménagement du territoire et de l'accès aux services fait partie des principales priorités déjà identifiées dans le cadre des travaux de Pays Basque 2020. Deux opérations significatives du Contrat territorial 2007-2013 ont d'ailleurs permis des avancées significatives en la matière : (a)ménageons le Pays Basque et le schéma des services publics et au public. Le contexte réglementaire, financier et de décentralisation doit conduire le Pays Basque à déployer les moyens nécessaires pour :

- Organiser un aménagement équilibré entre les territoires ruraux, urbains et périurbains ;
- Développer des services adaptés aux besoins actuels et à venir des habitants.

Les outils existent (SCOT, PLU,...) même s'ils ne sont pas encore tous appropriés et partagés par les élus. L'enjeu est de développer ces outils sur l'ensemble du territoire et de veiller à ce qu'ils intègrent et concourent d'une part à la transition écologique et énergétique en encourageant la densification et en limitant l'artificialisation des sols, et d'autre part à la transition numérique en relevant le défi de la couverture totale du territoire en très haut débit. L'ingénierie territoriale est présente, mais inégalement répartie, pas coordonnée et peu mutualisée. Les enjeux sont connus, l'engagement et la volonté des élus seront déterminants pour y répondre.

Les objectifs stratégiques

- 1 Couvrir en totalité le Pays Basque par les outils de planification territoriale (SCOT) et leur mise en cohérence à l'échelle du territoire (Inter-SCOT).
- 2 Mettre en place une offre de services au public répondant aux besoins actuels et à venir.
- 3 Faire monter en qualité l'action publique et collective de l'aménagement des territoires.
- 4 Prendre en compte les contraintes et les ressources environnementales dans les outils de planification.
- 5 Mettre en place entre les intercommunalités et le Conseil des élus une gouvernance pour aménager le territoire.

① Couvrir en totalité le Pays Basque par les outils de planification territoriale (SCOT) et leur mise en cohérence à l'échelle du territoire (Inter-SCOT)

Le renforcement de la planification stratégique est indispensable pour que le Pays Basque puisse mettre en cohérence l'ensemble des politiques d'aménagement, d'urbanisme, de logement, de transport et organise mieux son espace. La faible culture de l'urbanisme et de l'aménagement et l'absence d'ingénierie dédiée ont fait prendre du retard au Pays Basque dans ce domaine. Les territoires urbains ont récemment mis en place des SCOT, les territoires ruraux doivent leur emboîter le pas. De plus les contraintes réglementaires en vigueur et à venir, avec en 2017 la règle de constructibilité limitée, obligent les territoires ruraux à se doter d'outils de planification.

En résumé, les **priorités d'actions** sont :

- > La sensibilisation des élus des territoires non couverts par un Schéma de cohérence aux enjeux de la planification territoriale (SCOT, PLU,..) ;
- > L'élaboration d'une planification spatiale pour la Basse-Navarre et la Soule (type SCOT) ;
- > Le soutien à l'émergence et à l'élaboration de Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI).

② Mettre en place une offre de services au public répondant aux besoins actuels et à venir

L'accès et l'utilisation des services au public sont fortement remis en question par leur réorganisation sur fond de raréfaction de la ressource publique et par le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Des initiatives ont été mises en place, des outils existent mais les conditions garantissant l'accessibilité et la qualité de ces services à tous ne sont pas encore toutes réunies. Il convient d'améliorer ou de renforcer l'existant, voire d'inventer de nouveaux outils notamment en associant plus étroitement les usagers. Enfin, le Pays Basque doit aussi relever le défi du numérique pour permettre le développement des téléservices qui ne doivent pas venir se substituer à l'offre présentielle, mais bien la compléter.

En résumé, les **priorités d'actions** sont :

- > La création de guichet unique (Maisons des services publics,..) permettant d'informer et de proposer au public des solutions adaptées à leurs besoins sur les bassins de vie non pourvus ;
- > Le renforcement de l'offre des maisons de services publics et leur mise en réseau à l'échelle du territoire ;
- > Le développement des usages du numérique (téléservices, télémédecine...) pour compléter l'offre présentielle ;
- > L'expérimentation de nouveaux modes de gouvernance des services publics associant élus, opérateurs et usagers (type coopératives multipartenariales).

③ Faire monter en qualité l'action publique et collective de l'aménagement des territoires

Pour réussir un aménagement équilibré et durable du territoire, les élus doivent pouvoir s'appuyer à la fois sur une ingénierie compétente et coordonnée ainsi que sur des éléments d'analyse, des données chiffrées et sur des indicateurs d'évolution. Un certain nombre de structures sont présentes en Pays Basque dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, du foncier, de l'économie, de l'habitat ou encore de l'agriculture (Etablissement Public Foncier Local, Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural, Agence d'Urbanisme Adour Pyrénées, Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement, PACT-HD, Société d'Équipement des Pays de l'Adour, Agence Publique de Gestion Locale, Chambres consulaires, Euskal Herriko Laborantza Ganbara, ...) mais elles n'ont pas encore instauré des habitudes de travail en commun ce qui ne facilite pas la montée en qualité de l'action publique et collective. Des initiatives doivent être prises dans ce domaine pour y pallier.

En résumé, les **priorités d'actions** sont :

- > La coordination et la mutualisation de l'ingénierie territoriale ;
- > L'optimisation de l'observation territoriale pour faire monter en qualité l'action publique et collective.

④ Prendre en compte les contraintes et les ressources environnementales dans les outils de planification

Le développement urbain de ces cinquante dernières années a largement contribué à l'augmentation de la consommation des ressources (eau, énergie) et aux émissions de gaz à effet de serre. L'urgence climatique et énergétique conjuguée à la perte de biodiversité et à la dégradation des ressources en eau, imposent aux collectivités de s'orienter vers un mode d'urbanisme et d'aménagement du territoire plus économe et résilient.

Ainsi, il est nécessaire d'intégrer les enjeux d'adaptation du territoire aux changements climatiques, les contraintes et les ressources environnementales dans les documents d'urbanisme et ce, dans une logique d'approche durable de l'aménagement du territoire.

En résumé, les **priorités d'actions** sont :

- > La planification urbaine visant l'économie, la gestion des sols, de l'eau, de l'énergie;
- > L'intégration des risques et des aléas liés aux changements climatiques;
- > La valorisation des patrimoines paysagers, ruraux et naturels (trame verte et bleue, ceinture verte...).

⑤ Mettre en place entre les intercommunalités et le Conseil des élus une gouvernance pour aménager le territoire

La mise en œuvre d'une gouvernance entre les différentes intercommunalités et le Conseil des élus (cf. conclusions travaux (a)ménageons le Pays Basque) est un préalable requis pour favoriser l'émergence d'un nouveau modèle d'aménagement et de développement.

En résumé, la **priorité d'action** est :

- > La déclinaison du pacte « pacte des centralités » ébauché lors des travaux d'(a)ménageons le Pays Basque en mettant en cohérence les politiques de l'habitat, de l'urbanisme, de l'économie et des transports.